

ARRETE MUNICIPAL

N° 210-2024

Arrêté du 12 novembre 2024

Objet : Manifestation du marché de Noël LES 7 ET 8 DECEMBRE 2024 - Réglementation provisoire du stationnement et de la circulation Promenade Marguerite d'Albon , Parking des Foréziennes et parking rue Emile Dupayrat (à côté de la Passerelle)

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n°58-1217 et l'ordonnance n°58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de Mr Rochette, Adjoint à la sécurité

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents lors de la manifestation du marché de Noël et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un objectif de sécurité publique le samedi 07 décembre 2024 et le dimanche 8 décembre 2024

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement de tous les véhicules (sauf services de secours) seront interdits Promenade Marguerite D'Albon et Parking des Foréziennes du samedi 07 décembre 2024 à 7 h au lundi 9 décembre 2024 à 8h

3 places de stationnement rue Emile Dupayrat (à côté de la Passerelle) seront réservées aux musiciens le samedi 07 décembre 2024 de 6 h à 16 h

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place par les Services Techniques de la Ville de Montrond-les-Bains.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur, tout véhicule en infraction sera verbalisé et placé en fourrière.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que le Chef de Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à Mr le Directeur Général des Services, à Mr le commandant de brigade de gendarmerie de Montrond-les-Bains, à Mr le Chef de la Police Municipale, à Mr le chef du centre de secours, à Mr Rochette, Mr Espejo, et affichée en Mairie.

Le Maire,

Serge PERCET

